



DÉCISION DU MAIRE N° 2022/77

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Convention cadre pour la réalisation de prestations de services avec SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5721-3 relatif à l'organisation et au fonctionnement du numérique,

Vu la délibération du Comité syndical de Yvelines numérique en date du 31 janvier 2017 sur la création d'une centrale d'achats et ses conditions de fonctionnement, conformément aux statuts,

Considérant les trois bornes de recharge pour véhicules électriques situées avenue des Platanes à Saint-Nom-la-Bretèche,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de réalisation par Seine-et-Yvelines Numérique de prestations de services dans le cadre de l'installation, l'exploitation et la supervision de bornes de recharge pour véhicules électriques,

DÉCIDE :

Article 1 : de signer la convention cadre pour la réalisation de prestations de services avec SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques.

Article 2 : la convention cadre comprend :

- Les frais d'adhésion à Yvelines Numérique Centrale d'Achats : 500€ (non assujetti à la TVA) pour les 3 années,
- Les prestations de service (mise à disposition d'un outil ticketing pour le suivi des incidents, l'accompagnement du contrat de gestion du service maintenance de la borne, la coordination des prestations entre les partenaires : 595,47€ (non assujetti à la TVA),
- La maintenance et la supervision du 01/07/2022 au 30/06/2023 (3bornes) : 1 351,59€ HT, soit 1 621,91€ TTC

Article 3 : La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'applique pendant une durée de 3 ans.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 12 décembre 2022



Mis en ligne le 19/12/2022

Document rendu exécutoire le 19/12/2022

Certifié par le Maire

Le Maire
1^{er} Vice-président
de la communauté de communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

Avis de réception en préfecture
078-217805712-20221216-2022-77-AR
Date de réception préfecture : 16/12/2022